

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_162

Objet : Anticipation de crédits investissement

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption de budget avant cette date, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que le budget primitif sera présenté à l'assemblée en avril 2024 et compte tenu de l'engagement de travaux ou de commandes ne faisant pas l'objet de reports de crédits,

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 4 décembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'ouvrir, par anticipation du budget 2024, les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et des chapitres d'opération pour un montant de 6 298 351,50 € dont l'affectation est reprise dans le tableau annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199820-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

Chapitre	Voté 2023	Anticipation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	1 509 690,00	377 422,50
204 - Subventions d'équipement versées	374 586,00	93 646,50
201601 - Projet centre ville	350 000,00	250 000,00
201610 - Vidéoprotection	600 000,00	100 000,00
201612 - Rénovation église Flers Bourg	820 000,00	300 000,00
201802 - Opération Immo Mercury	0,00	100 000,00
201901 - Rose des Vents	6 450 000,00	300 000,00
202102 - Fos Tennis	1 185 000,00	100 000,00
202201 - Transition Energétique	1 683 000,00	300 000,00
202301 - Rénovation espaces publics Résidence	340 000,00	50 000,00
202302 - Rénovation espaces publics Triolo	80 000,00	150 000,00
21 - Immobilisations corporelles	8 454 320,00	2 063 580,00
23 - Immobilisations en cours	3 141 810,00	1 933 702,50
27 - Autres immobilisations financières	205 000,00	180 000,00
Total général	25 193 406,00	6 298 351,50

Les montants sur opérations sont déduits des chapitres.